

**MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION**

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE n° MH.05 - IMM. 028-
**portant classement parmi les monuments historiques
de l'ancien couvent des Cordeliers à SAINT-
EMILION (Gironde) ;**

Le Ministre de la Culture et de la Communication

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU le décret n° 2002-898 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du Ministre de la Culture et de la Communication ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU l'arrêté en date du 12 juillet 1886 portant classement parmi les monuments historiques de l'ancien cloître des Cordeliers à SAINT-EMILION (Gironde) ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Aquitaine en date du 25 septembre 2003 ;

La commission supérieure des monuments historiques entendue en sa séance du 13 septembre 2004 ;

VU la délibération du 17 juin 2003 du conseil municipal de la commune de Saint-Emilion (Gironde), propriétaire, portant adhésion au classement ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la conservation de l'ancien couvent des Cordeliers à SAINT-EMILION (Gironde) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison de la grande qualité de l'architecture et du décor sculpté subsistants du XIVE siècle et la cohérence de l'ensemble formé par l'église, le cloître et les bâtiments conventuels ;

ARRETE

ARTICLE 1er - Sont classés parmi les monuments historiques, l'ancien couvent des Cordeliers à Saint-Emilion (Gironde) comprenant l'église, le cloître, les bâtiments conventuels et le mur de clôture (les deux appartements situés dans la cour intérieure à l'ouest et le bâtiment à usage de bureaux adossé au mur de clôture étant exclus de la protection). Le tout figure au cadastre section AP sur la parcelle 35 d'une contenance de 26 a 50 ca.

L'ensemble appartient à la commune de Saint-Emilion (Gironde, n° SIREN 231 303 944) par acte d'acquisition passé le 27 décembre 1990 devant maître Jean-Paul Cazaillet, notaire demeurant 25 rue Porte Bouqueyre à Saint-Emilion (Gironde) et publié au bureau des hypothèques de Libourne le 14 mars 1991, volume 1991 P n° 1562 .

ARTICLE 2 - Le présent arrêté se substitue à l'arrêté de classement parmi les monuments historiques susvisé du 12 juillet 1886.

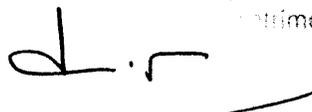
ARTICLE 3- Il sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

ARTICLE 4- Il sera notifié au Secrétaire Général de la Préfecture de Gironde et au Maire de la commune propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à PARIS , le - 6 MAI 2005

le chef

le chef
le témoin


Michel CLEMENT